

Motion du Conseil Communal d'Aywaille concernant la sortie du nucléaire et la nécessaire information de la population sur les risques liés à cette technologie.

- Considérant la loi de sortie du nucléaire du 31 janvier 2003 et ses adaptations successives de 2013 et 2015.
- Considérant que, dans ces conditions, l'arrêt effectif des différentes tranches nucléaires belges est, désormais, prévu entre 2022 à 2025.
- Considérant les hésitations qui restent fortes au sein du Gouvernement fédéral quant à la nécessité d'abandonner définitivement cette filière de production d'énergie.
- Considérant la récente interview parue dans l'Echo (16 mars 2018) de Naoto Kan, premier ministre japonais à l'époque de la catastrophe de Fukushima. Dans cette interview, il déclarait : *'j'ai compris qu'on a risqué de perdre un tiers du territoire japonais'* en conséquence, *'j'ai décidé qu'il ne fallait plus prendre ce risque, non seulement pour le Japon mais aussi pour le monde'*.
- Considérant les inquiétudes qui persistent concernant la sécurité des centrales nucléaires et plus particulièrement celles de Doel 3 et de Tihange 2 dont les cuves se révèlent être micro-fissurées.
- Considérant la résolution votée à l'unanimité le 21 mars 2015 par le Conseil communal de la ville d'Aix-la-Chapelle demandant l'arrêt immédiat de la centrale de Tihange 2 ;
- Considérant le conseil communal de Maastricht qui s'est prononcé à l'unanimité, le 19 janvier 2016, pour entamer des procédures judiciaires contre la non-fermeture de Tihange 2.
- Considérant le gouvernement du Grand Duché de Luxembourg qui a régulièrement fait part, au gouvernement fédéral, de ses préoccupations concernant la sécurité des centrales nucléaires belges.
- Considérant le préjudice économique considérable qui résulterait, pour l'ensemble des habitants de notre commune, d'un accident nucléaire majeur, de niveau 6 ou 7 sur l'échelle INES, sur le site nucléaire de Tihange.
- Considérant que les investisseurs ont besoin d'un cadre législatif et réglementaire stable et prévisible pour mettre en œuvre des solutions alternatives et décarbonées à la filière nucléaire.
- Considérant que les incertitudes actuelles persistantes sont des freins à la mise en place de solutions alternatives et décarbonées au niveau de la Commune d'Aywaille qui a adhéré à la Convention des Maires, qui participe au programme POLLEC 3 et, qui dans ce cadre, s'est engagée à réaliser un Plan d'Action en faveur de l'Energie durable et du Climat.
- Considérant le rôle Bourgmestre dans l'organisation des secours au niveau communal.
- Considérant le nouveau Plan d'urgence nucléaire et radiologique pour le territoire belge, paru en annexe de l'Arrêté royal du 1^{er} mars 2018 relatif à la fixation de ce plan, qui rappelle le rôle de coordination du Gouverneur et du Bourgmestre dans l'organisation des secours en cas d'accident nucléaire.
- Considérant que ce plan d'urgence nucléaire recommande l'organisation d'exercices de planification d'urgence nucléaire qui ont pour objectif de tester l'efficacité de la structure de réaction par rapport aux situations d'urgence.

Le Conseil communal d'Aywaille :

- Invite le Collège communal à demander à l'AFCN de présenter, lors d'une séance d'information publique, quelles sont les mesures de précaution qui peuvent être prises par la population, préventivement (possession de pilules d'iode, réalisation d'un plan d'urgence individuel,...) ou en cas d'accident nucléaire et plus généralement de répondre aux questions légitimes des citoyens sur les risques liés au nucléaire ;
- Demande au Collège de publier lors de la parution du prochain journal communal quelles sont les mesures de précaution qui peuvent être prises, par la population, préventivement (possession de pilules d'iode, réalisation d'un plan d'urgence individuel,...) ou en cas d'accident nucléaire ;
- Demande au Collège d'inscrire la commune sur le réseau be-alert (<http://be-alert.be/>) pour permettre aux autorités communales d'être informées et de réagir dans les plus brefs délais en cas d'accident nucléaire ;
- Demande au Collège d'organiser, éventuellement en collaboration avec le Gouverneur de la Province de Liège et avec d'autres communes avoisinantes, un exercice d'évacuation en cas d'accident nucléaire majeur.
- Charge M. le Bourgmestre de demander instamment à la Ministre fédérale en charge de l'énergie de faire arrêter immédiatement la centrale de Tihange 2 et de mettre tout en œuvre pour que le calendrier de sortie du nucléaire soit respecté.

Note explicative de la motion concernant la sortie du nucléaire et la nécessaire information de la population sur les risques liés à cette technologie.

Dans une interview parue le 16 mars 2018 dans le journal l'Echo, Naoto Kan, qui était premier ministre du Japon au moment de la catastrophe de Fukushima, expliquait qu'avant cet événement dramatique il était partisan du nucléaire et qu'il avait planifié le passage de la part du nucléaire au Japon de 30 à 50%. Après l'accident, s'étant rendu compte qu'un tiers du territoire japonais avait failli être 'perdu', il a annulé ce plan et a décidé de sortir du nucléaire. Dans cette interview et fort de cette expérience, il enjoint les autres dirigeants du monde à suivre cette décision tant la technologie nucléaire fait peser des risques considérables sur les territoires et sur les populations qui y vivent.

En Belgique, la loi de 2003 prévoyait la sortie du nucléaire entre 2015 et 2025. Deux modifications à cette loi ont déjà prolongé la vie des centrales les plus vétustes empêchant, de la sorte, la mise en place de solutions alternatives et durables au niveau fédéral, régional mais aussi au niveau communal.

Il est utile de rappeler qu'un accident majeur sur le site de Tihange avec rejet massif de matières nucléaires dans l'environnement, comme cela s'est produit à Tchernobyl et à Fukushima, causerait un préjudice économique sans précédent à la commune, à ses habitants mais aussi à ses entreprises. Ainsi par exemple, en cas de retombées de matières nucléaires sur notre commune, la valeur de tous les biens immobiliers s'effondrerait, instantanément.

Dans ces conditions, il apparaît que les autorités communales doivent insister auprès de la Ministre fédérale en charge du dossier pour que le calendrier de sortie du nucléaire soit respecté et pour que la centrale de Tihange 2 soit arrêtée immédiatement. De même, il convient que la Commune teste les procédures d'évacuation et informe la population des risques liés au nucléaire ainsi que des mesures à prendre préventivement ou en cas d'accident.